



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1844

Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 €- Enveloppe "fonctionnement école de musique"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1844 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 16 ECOLES DE MUSIQUE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 90 900 € - ENVELOPPE "FONCTIONNEMENT ECOLE DE MUSIQUE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a choisi de soutenir seize écoles de musique associatives réparties sur son territoire. Ces structures associatives d'enseignement artistique offrent aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous types de disciplines musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, du cours individuel aux pratiques collectives, de toutes les esthétiques, classique, jazz, musiques actuelles. L'ensemble des écoles soutenues compte aujourd'hui 2 200 élèves, jeunes et adultes. Les écoles ont dû faire face à une baisse de 30 % de leurs effectifs en moyenne depuis 2019, principalement en raison de la crise sanitaire. Depuis la rentrée 2021, leurs effectifs s'accroissent de nouveau.

La Ville de Lyon accompagne ces écoles, parallèlement aux subventions qu'elle leur attribue, par un encouragement au partenariat, à la mutualisation d'actions, par un accompagnement à la recherche de co-financement et une communication ciblée sur leurs atouts et caractéristiques propres. Outre cet accompagnement individuel, la Ville de Lyon organise depuis octobre 2021, avec les écoles et les différents acteurs du secteur de la musique (Conservatoire à rayonnement régional, écoles nationales d'enseignement musical, MJC, compagnies artistiques) la co-construction d'un service public de l'Education artistique et culturelle (EAC), afin qu'à l'échéance 2025, des parcours de pratique musicale soient accessibles pour tous les enfants lyonnais.

Les écoles de musique associatives sont réparties sur l'ensemble du territoire et certaines sont proches des quartiers prioritaires. Elles sont bien établies dans l'écosystème de l'enseignement musical lyonnais, en complément des antennes du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et des projets musicaux divers. Leur rôle aux côtés du CRR constitue une réelle plus-value dans la mise en œuvre du service public de l'EAC.

Les écoles répondent pleinement à l'ambition de Lyon de créer les conditions de l'émancipation des lyonnaises et des lyonnais, auxquelles le développement des pratiques amateurs et l'EAC contribuent.

Les écoles de musique constituent, ainsi, une offre de proximité qualitative que la Ville de Lyon souhaite, à travers son soutien financier, rendre accessible à tous. Il est, par conséquent, proposé cette année de renforcer le soutien aux écoles les plus ancrées sur leur territoire et de soutenir deux nouvelles écoles (CRA.P et Plug'n play Music School) afin de proposer une offre globale diversifiée aux lyonnaises et lyonnais.

Vous trouverez ci-dessous la présentation des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Les Ecoles de musique

Allegretto (33 rue Bossuet à Lyon 6^{ème})

L'école de musique, créée en octobre 1986, accueille les enfants, adolescents et les adultes et propose des cours de chant, formation musicale et d'instruments. Les élèves peuvent participer aux différents ensembles : chorale, ensemble vocal, orchestre, atelier jazz, atelier musique actuelle. Cette école de musique associative, hébergée par l'école Jean Racine et par la mairie du 6^e arrondissement (salles administratives et de répétitions), participe également aux temps forts culturels proposés par son arrondissement.

L'école propose de nombreux cursus allant de l'éveil musical à l'enseignement instrumental, ainsi que des cycles d'approfondissement, de la pratique vocale, et des cours pour adultes, avec une pédagogie classique par petits groupes homogènes. Elle dispose d'une compétence en musicothérapie, avec une enseignante de guitare spécialisée dans ce domaine. L'école souhaite utiliser cette compétence au bénéfice des habitants de son quartier, et plus particulièrement auprès de publics spécifiques (personnes âgées, très jeunes enfants), en mettant en œuvre des projets d'action culturelle.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 164 872 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres : 149 372 €

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2021 : 6 000 €(fonctionnement)

3 500 €
(investissement
)

Subvention proposée : 6 000 €

Centre de la Voix Rhône-Alpes (CVRA) (24 avenue Joannès Masset - Les Passerelles à Lyon 9^{ème})

L'association est née en juillet 1999, avec pour objectif de permettre à un large public, amateurs comme professionnels, de se former à la pratique du chant en leur proposant des formations adaptées à leurs parcours et à leurs envies.

Isabelle Eschenbrenner, chanteuse lyrique de renom et directrice de la structure, est à l'initiative de ce projet, et propose aux amateurs des formations pluridisciplinaires (technique vocale, travail corporel, théâtre, cours d'interprétation). Les cours sont ouverts à tous à partir de 2 ans.

Le centre permet à des professionnels de se former grâce à des classes de maîtres et à des formations de formateurs.

Le chœur d'enfants, en partenariat avec le CRR de Lyon, permet à plusieurs élèves de l'école de rejoindre chaque année des maîtrises et groupes vocaux (Opéra de Lyon, Petits Chanteurs...), des écoles supérieures de chant (CNSMD, Haute école de musique de Genève, de Lausanne...) ou des chœurs renommés.

Le CVRA a ouvert une classe vocale à horaires aménagés au collège Jean Moulin dans le 5^{ème} et une troisième classe dans le cadre du développement du cursus musical d'excellence initié avec le collège Jean de Verrazane. Il intervient par ailleurs depuis 2019 au sein de l'école Champvert (Lyon 5^e) et depuis la rentrée 2020, au sein de l'école Berlioz (Lyon 5^{ème}).

Pour rappel, la Ville de Lyon a versé en 2021 une subvention de fonctionnement de 14 800€(Direction des affaires culturelles). Cette subvention correspond au financement du fonctionnement de la structure (11 000 €) et d'un complément de financement de 3 800 € au titre de ses interventions au sein de l'école Berlioz.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 226 450 €avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 17 000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 1 400 €
Métropole : 22 000 €
Recettes propres : 162 400 €

Subvention proposée : 14 800 €

Pour rappel la proposition de subvention se décompose comme suit :

**11 000€(fonctionnement) + 3 800 €(projet
Berlioz)**

Carrefour des rencontres artistiques pluriculturelles (CRA.P) (6 rue Etienne Dolet, à Lyon 3^{ème})

Centre d'art aux musiques actuelles amplifiées, musiques urbaines et électroniques, l'association fait la promotion de la création et de la diffusion de la musique et de tout art pouvant l'accompagner (danse, peinture, photo, graff...).

L'association dispense une formation aux musiques actuelles, en ateliers hebdomadaires, pour toute personne à partir de 7 ans, notamment issus des quartiers prioritaires (écriture de textes, composition musicale, connaissances informatiques), jusqu'à proposer à ceux qui le souhaitent, la formation à la préparation à l'enseignement supérieur musique urbaine (MAO, slam, rap, électro) avec un partenariat avec le CEFEDM.

L'association met également en place des résidences d'artistes dans la cité / Orchestre national urbain pour tisser un réseau d'échanges/partenariats/transmission de savoirs, entre les intervenants musiques, les jeunes de structures culturelles, sur plusieurs quartiers prioritaires. Ses partenaires sont notamment la MJC de la Duchère, le Centre social Etats-Unis, la MJC Jean Macé.

L'expertise particulière du CRA.P auprès des habitants des quartiers prioritaires en fait un acteur important pour la construction du service public de l'EAC sur le territoire lyonnais. Il vous est donc proposé de soutenir cette association de façon pérenne au titre des écoles de musique.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 101 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 15 000 €
Métropole : 10 000 €
Etat (DRAC) : 14 000 €
Recettes propres : 28 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 (FIC Politique de la Ville) = 14 000 €

Subvention proposée : 15 000 €

Ecole de Musique de St Rambert (Maison des associations 42 rue des Drs Cordier à Lyon 9^{ème})

L'EMSR, créée en 1989, est une école de musique de quartier qui offre un enseignement de proximité et permet la pratique musicale individuelle et collective, débutant ou non, adulte ou enfant dès 5 ans, et quel que soit le choix de style musical (classique, rock, jazz, musiques du monde).

L'EMSR assure sa mission en proposant des cours individuels d'instruments, de la formation musicale associée à travers le chant choral ou la pratique en orchestre dès la 2^e année et des ateliers collectifs afin d'enrichir les acquis et de développer le sens de l'écoute.

L'EMSR intervient en milieu scolaire. Ainsi, « Orchestre à l'école » OAE, créé en 2008, est un partenariat pédagogique entre l'école de musique et l'école primaire Alphonse Daudet du 9^e arrondissement, et depuis octobre 2010, avec le CRR de Lyon. Il s'adresse à une classe entière d'enfants (CE2) deux heures par semaine et se poursuit avec ces mêmes enfants en CM1. Il permet à tous ces enfants de pratiquer un instrument directement au sein d'un orchestre grâce à un enseignement oral dispensé par cinq professeurs d'instruments et basé sur un répertoire créé pour eux.

L'école de musique est associée à une réflexion territoriale initiée par le directeur de l'école Daudet, pour la mise en place d'une continuité de parcours avec le collègue Jean Perrin. Un nouveau projet "La Musique pour s'ouvrir" avec l'école Daudet dans le cadre du Projet de réussite éducative lyonnais a été mis en place.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 73 057 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 6 000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 6 500 €
Métropole : 9557 €
Recettes propres : 50 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 6 000 €

Subvention proposée : 6 000 €

Ecole de Musique du 7^{ème} (14, avenue Berthelot- Centre Berthelot à Lyon 7^{ème})

L'EM7, créée en 1983, est une école de musique associative basée dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans les locaux du collège St-Louis. Elle a pour vocation de promouvoir la pratique instrumentale au travers de son école de musique, de son harmonie et de ses divers ensembles.

L'EM7 propose des cours individuels d'instrument, ouverts aux enfants comme aux adultes, suivis en parallèle de cours de formation musicale. La formation musicale est le pilier de l'enseignement musical à l'EM7. Elle peut commencer pour les plus jeunes par l'éveil musical ou l'initiation, et se poursuit par 2 cycles de 3 ans avec une ouverture à la Musique assistée par ordinateur MAO.

Un éveil musical est également proposé dès 3 ans. L'école intervient également dans des manifestations culturelles et festives de son arrondissement.

L'école a connu ces dernières années un fort développement d'activités qui ne s'est pas accompagné d'un rééquilibrage des fonctions support. Elle présente en 2022, comme en 2021, un budget et une demande fortement augmentés, pour l'accompagnement de son développement interne, et pour sa stratégie de partenariat externe.

L'ancrage territorial de l'école s'intensifie avec un partenariat renforcé avec des écoles de musique du 7^{ème} formalisé dans le cadre du collectif « Quasar ». Un concert commun, « le village musical » est prévu dans le parc Blandan le 21 mai prochain et le collectif travaille sur une offre collective d'enseignement en direction des jeunes sortis du projet Clem'en'Zic du collège Clémenceau.

L'école souhaite par ailleurs mettre en place des tarifs solidaires pour tous.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 228 810 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 50 000 €
Métropole : 10 000 €
Recettes propres : 168 810 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 10 000 € (fonctionnement)

2 000 €
(investissement)

Subvention proposée : 12 000 €

Ecole de Musique Guy Candeloro (groupe scolaire Jean .Macé 1, place général André à Lyon 8^{ème})

L'école de musique Guy Candeloro existe depuis 1992 et est très active. Elle permet la pratique instrumentale individuelle de qualité et adaptée à chacun et la pratique musicale collective (orchestre, chorales et ateliers).

Elle encourage la vie de quartier, soutient les manifestations musicales et publiques des élèves et professeurs.

L'école dispense des cours d'instrument individuels, des cours collectifs, la Candell'Harmonie, où tous les instruments sont accueillis dès 3-4 ans de pratique, et des chorales.

L'école est invitée à participer en 2022 – 2023 à l'expérimentation d'un réseau d'acteurs, pour la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturels sur le 8^{ème} arrondissement.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 153 800 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 4 000 €
Métropole : 3 500 €
Recettes propres : 145 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 4 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

Ecole lyonnaise des cuivres (Maison des associations - 28 rue Denfert Rochereau à Lyon 4^{ème})

Cette école de musique associative créée en 2010 par des musiciens formés au CNSMD, est présente dans les 4^e et 9^e arrondissements de Lyon. Elle met la pratique des cuivres, des percussions et des bois au centre de l'apprentissage sous forme d'ateliers allant de 5 à 15 élèves.

L'ELC développe son activité autour de trois axes des ateliers collectifs (cuivres, bois, percussions, éveil musical), l'éducation artistique et culturelle (en milieu scolaire et universitaire, en centres de loisirs, sous forme de stages...), et des ensembles.

Les cours proposés vont ainsi de l'éveil musical parents-enfants dès le plus jeune âge à la découverte instrumentale à partir de 6-8 ans, et des ateliers de différentes familles d'instruments, ainsi qu'une fanfare.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 94 894 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres : 47 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 4 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

Ensemble Orchestral de Lyon 9^{ème} – Ecole de Musique de Lyon 9^{ème} (6 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^{ème})

L'association est composée de deux parties : l'école de musique et l'ensemble orchestral. Depuis 1974 dans le 9^e arrondissement, l'école offre la possibilité à ses habitants de pratiquer la musique dans le quartier. L'enseignement musical est de qualité et dispensé par des professeurs tous diplômés de conservatoires.

L'école propose des cours individuels, des cours et ateliers collectifs (atelier vent, cordes ou rock, éveil musical de 4 ans à 6 ans, solfège enfants et adultes, parcours découverte d'instruments).

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 45 765 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 3000 €
Métropole : 3000 €

Recettes propres : 39 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 2 600 €

Subvention proposée : 2 600 €

Harmonie Montchat Monplaisir (espace Triolet -53 rue Richard à Lyon 3^{ème})

L'Harmonie de Montchat-Monplaisir a vu le jour en 1877 et accueille toutes personnes instrumentistes désireuses d'exercer la musique en groupe. L'école de musique propose des cours de trompette, batterie, clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, violon, solfège et éveil musical pour tous niveaux. Le répertoire est choisi en fonction de la variété des pupitres et de la difficulté des morceaux.

Ces musiciennes et musiciens (une quarantaine), tous bénévoles, se réunissent afin de répéter un programme éclectique proposé lors de concerts gratuits en salle, église ou sur les places publiques lyonnaises.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 57 380 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 2 000 €
Métropole : 2 000 €
Recettes propres : 53 300 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €

IMMAL Institut musical de méthodes actives de Lyon (12 rue Emile Zola à Lyon 2^{ème})

Créé en 1975, IMMAL est un lieu de rencontre et de culture musicale pour les enfants et les adultes et a pour but de développer une éducation musicale de base qui s'appuie sur des pédagogies « actives ». L'IMMAL s'intéresse tout particulièrement à l'éveil musical et corporel des tout-petits et à la formation musicale des plus grands.

L'équipe des professeurs privilégie un apprentissage qui donne la priorité au développement sensoriel et à l'épanouissement de l'enfant.

L'association a déménagé en fin d'année 2021 dans des locaux qu'elle loue dans le 2^{ème} arrondissement. Les effectifs de l'association ont fortement chuté entre 2018 et 2021, ce qui engendre une situation financière très problématique. L'association a maintenu ses activités pour cette année scolaire 2021-22, mais se questionne sur sa dissolution à compter de septembre 2022. C'est pourquoi la subvention proposée pour 2022, vise à soutenir l'activité de janvier à juin 2022.

Sont attendus de la part de l'école un projet associatif ainsi qu'une stratégie de communication renouvelés.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 90 959 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Métropole : 4 800 €
Recettes propres : 2 940 €
Recettes exceptionnelles (réserves) : 56 900 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 :

6 000 €
(fonctionnement)
12 000 €(fonds d'urgence DAC)
Subvention proposée : 3 000 €

Léthé Musicale (10 Impasse Pierre Baizet à Lyon 9^{ème})

L'association Léthé musicale, créée en 1996, est un centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicothérapie à destination des personnes en situation de handicap. Elle produit et diffuse également des spectacles musicaux créés et joués par des artistes en situation de handicap et propose des ateliers de musique à vocation éducative, pédagogique ou thérapeutique, animés par une équipe de musiciens et de musicothérapeutes professionnels accompagnés par des assistants de séance bénévoles.

Elle s'adresse à des personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental, et rassemble aujourd'hui plus de 500 personnes handicapées sur la région lyonnaise.

Centre ressource sur la Métropole de Lyon, Léthé musicale accompagne le réseau des établissements d'enseignement artistique pour améliorer leur accessibilité au handicap et les établissements médico-sociaux pour mettre en œuvre des projets culturels. L'association organise des formations musique/handicap et musicothérapie, des conférences musique, handicap, santé et diffuse des nouvelles du réseau.

Depuis octobre 2016 Léthé musicale forme des musiciens porteurs de handicap dans un objectif de professionnalisation aux métiers du spectacle vivant.

Outres ces activités, elle propose des temps de diffusion (concerts-rencontres, spectacles) qui permettent à tous de découvrir des actions en faveur de l'accès à la musique des personnes en situation de handicap.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 394 393 €avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 14 000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - évènement: 3 500 €
Métropole : 45 000 €
Recettes propres : 128 600 €
Région : 10 000 €
Etat : 23 938 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 :

4 000 €(fonctionnement)
2 000 €
(investissement)
Subvention proposée : 4 000 €

Petits Chanteurs de Lyon (7 place Saint-Irénée à Lyon 5^{ème})

Maitrise de la primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon, l'association met en œuvre un projet de formation de jeunes enfants et d'accompagnement musical jusqu'à l'âge adulte. Ce projet est construit sur quatre cursus :

Le cycle pré-maîtrisien/ Le cycle maîtrisien/ Cursus de perfectionnement en option, à partir de la seconde/ Le chœur d'adultes, Elevatio (jusqu'à 35 ans).

La formation musicale des enfants est engagée dès leur entrée dans la pré-maîtrise et poursuivie tout au long de leur parcours au sein de la Maîtrise. Elle se construit en deux étapes : l'initiation musicale, dédiée au développement sensoriel et la créativité. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture musicale est conforté par la pratique de l'harmonie présente dès le début de cette étape (familiarisation aux accords, improvisation sur basse harmonique, etc.). Depuis le premier cours d'initiation, l'accent est porté sur la qualité d'écoute et le développement du désir de qualité sonore.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 316 460 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 7000 €
Métropole : 26 000 €
Etat (DRAC) : 20 000 €
Recettes propres : 99 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 7 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

Plug n'Play Music School (49 Rue de la Thibaudière à Lyon 7^{ème})

Ecole de musique qui propose un large panel de cours instrumentaux dans une esthétique musique actuelle (piano, basse, guitare, batterie, ...). Cette école de la scène propose des ateliers de groupes et des ensembles vocaux. Dans son enseignement, Plug n'Play privilégie une approche concrète de la musique en permettant rapidement aux élèves : de jouer en groupe lors de séances de répétition, de se produire sur scène plusieurs fois dans l'année dans différentes salles de concerts, d'appréhender le travail studio en enregistrant les morceaux travaillés en cours.

Elle propose notamment à ses adhérents d'expérimenter « Ma 1^{ère} tournée », avec l'organisation et le déroulement d'une tournée de concerts (choix du répertoire - répétitions - recherche de lieux - communication - organisation du déplacement, de l'installation, du concert, rangement, et logistique, ...)

Son ancrage territorial est réel avec un partenariat renforcé avec des écoles de musique du 7^{ème} formalisé dans le cadre du collectif « Quasar ». Un concert commun, « le village musical » est prévu dans le parc Blandan le 21 mai prochain et le collectif travaille sur une offre collective d'enseignement en direction des jeunes sortis du projet Clem'en'Zic du collèè Clémenceau.

Je vous propose de soutenir cette école, au regard de son ancrage dans le 7^{ème} arrondissement et de sa spécificité en tant qu'école de la scène, offrant des perspectives de diffusion aux pratiques amateurs.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 284 926 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 5 000 €
Recettes propres : 221 383 €

Subvention proposée : 2 000 €

RYMEA (46 rue Bugeaud à Lyon 6^{ème})

L'école Willems Ryméa de Lyon, propose depuis 30 ans des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour enfants à partir de 3 ans et adultes. Les cours ont pour objectif de solliciter le plaisir de la découverte et de l'écoute mutuelle.

L'école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui permet un apprentissage progressif et ordonné. Les professeurs d'initiation et de solfège sont tous formés à la méthode Willems et partagent leur activité entre les cours d'initiation et de solfège d'instrument, ce qui garantit une continuité pédagogique. Ils accompagnent les élèves depuis l'éveil musical jusqu'à une pratique musicale amateur de haut niveau. La pratique musicale collective est largement représentée, Sauf exception, les cours d'instrument sont individuels.

En plus des concerts, les auditions instrumentales, une fois par mois, permettent aux élèves de se produire devant un public bienveillant et aux plus jeunes de faire le choix de leur futur instrument.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 148 861 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Métropole : 4 500 €
Recettes propres : 115 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 :
4 000 €(fonctionnement) 6 000 €(fonds d'urgence DAC)

Subvention proposée : 4 000 €

Top Music (6 bis passage Coste à Lyon 6^{ème})

Née en 1985, Top Music œuvre pour un enseignement musical, le développement d'actions et de projets culturels, la sensibilisation, la découverte et le partage des pratiques musicales, la diffusion et le soutien à des lieux, groupes ou événements locaux, régionaux ou nationaux dans le domaine de la musique, la mise en place de moments favorisant les échanges et rencontres entre amateurs et professionnels, voisins, familles et amis (jam Sessions).

Elle propose des ateliers pour les musiciens souhaitant découvrir la pratique de la musique en groupe et dispense aussi des cours individuels.

Le choix d'ateliers proposé par Top Music est très varié : rock ados, rock adultes, jazz funk, jazz standard, jazz rock, chorale, etc...

Depuis la saison dernière, Top Music a mis en place son projet « La Musicconf en 6 », et ouvre ainsi ses locaux un dimanche par mois, d'octobre à mai, pour proposer aux riverains, mélomanes, avertis ou non, de se réunir autour d'un temps de convivialité, d'échange et de partage par les biais culturels et artistiques.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 142 810 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 4 000 €
Métropole : 4 000 €
Recettes propres : 122 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 4 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis (Espace des 4 Vents, 27-29 Rue Garon Duret à Lyon 8^{ème})

L'association « Union musicale de la Guillotière » créée à Lyon en 1928 se nomme depuis 1984 "Union musicale de Lyon-Guillotière-Etats-Unis" suite à son installation dans le 8^e arrondissement.

L'association est gérée par une petite équipe de professeurs et de bénévoles. L'UMLG entretient des relations soutenues avec le monde associatif local. Elle participe aux manifestations culturelles locales.

L'école dispense des cours d'instruments, enfants et adultes, de nombreuses esthétiques, des ateliers collectifs d'éveil musical et de la formation rythme et chant.

En plus de ses activités, l'école a créé la chorale "8 au Chœur", ensemble vocal, ouvert à tous, sans pré-requis. L'école participe en 2022 – 2023 à l'expérimentation d'un réseau d'acteurs, pour la mise en place de parcours d'EAC sur le 8^{ème} arrondissement.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 25 670 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 2 500 €
Métropole : 2 300 €
Recettes propres : 17 600 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 = 2 500 €

Subvention proposée : 2 500 €

Je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Des subventions d'un montant global de 90 900 € sont allouées aux associations précitées selon la répartition suivante :

ASSOCIATION	TOTAL
Allegretto (6 ^e)	6 000 €
Centre de la Voix Rhône-Alpes (9 ^e)	14 800 €
CRA.P	15 000 €
Ecole de Musique de St Rambert (9 ^e)	6 000 €
Ecole de Musique du 7 ^{ème} (7 ^e)	12 000 €

ASSOCIATION	TOTAL
Ecole de Musique Guy Candeloro (8 ^e)	4 000 €
Ecole Lyonnaise des Cuivres (4 ^e et 9 ^e)	4 000 €
Ensemble Orchestral de Lyon 9 ^{ème} (9 ^e)	2 600 €
Harmonie Montchat Monplaisir (3 ^e)	2 000 €
IMMAL (1 ^{er})	3 000 €
Léthé Musicale (9 ^e)	4 000 €
Petits Chanteurs de Lyon	5 000 €
Plug'n Play Music School	2 000 €
RYMEA (6 ^e)	4 000 €
Top Music (1 ^{er})	4 000 €
Union Musicale Lyon Guillotière (8 ^e)	2 500 €
TOTAL	90 900 €

- 2- La dépense correspondante, soit 90 900 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 de la Direction des affaires culturelles, LC 66882, nature 65748, fonction 311, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET